



DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Demande à déposer à la mairie avant le 15 février 2021

AVERTISSEMENT

Les caractéristiques de la subvention

- La principale caractéristique de la subvention est d'être attribuée sans contrepartie directe pour la collectivité.
- Du fait de l'absence de contrepartie, la subvention présente un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde, ce qui signifie qu'une association n'a aucun droit à l'attribution ou au renouvellement d'une subvention d'une année sur l'autre.
- L'attribution d'une subvention par une collectivité publique doit être justifiée par des considérations d'intérêt général pour le soutien d'un projet.
- La subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative. Elle peut prendre des formes variées, et être octroyée en numéraire ou en nature (mise à disposition de locaux, matériels, prestations intellectuelles, etc.).
- Une subvention ne peut être consentie qu'à une association dotée de la personnalité morale, par conséquent régulièrement déclarée, conformément à ses statuts ; pour exemple, la tenue de l'assemblée générale, la composition de son Conseil d'Administration et dont le siège social est situé dans la commune de Plombières-les-Bains.

NB : Le dossier de demande de subvention que votre association présente prend en compte ces différents éléments et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de le renseigner avec la plus grande attention et de ne pas oublier de joindre les pièces nécessaires justifiant tant le bilan de l'année écoulée que le projet à venir proposé.

ÉTUDE DES DOSSIERS

L'étude des dossiers se fait au sein d'une commission sous la responsabilité de l'adjoint aux associations sur la base de critères préalablement définis qui questionnent l'intérêt général et son rôle sur le territoire. Il s'en suit un rapport présenté en conseil municipal et voté par les élus.

S'il s'agit d'un renouvellement de la demande, il vous appartient de présenter les éléments de bilan expliquant l'utilisation de la subvention allouée (nombre de manifestations organisées, actions spécifiques, factures acquittées, rapports de l'assemblée générale).

Pièces à joindre : si 1^{ère} demande, joindre les statuts, sinon rapports AG, RIB, facture acquittée, ...

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

NOM :

Siège social :

Email et numéro de téléphone :

2. RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

N° SIREN 1 : N° SIRET 2 : N° NIC 3

Numéro de déclaration en Préfecture :

Date :

1 Le n° SIREN, composé de neuf chiffres, est le n° d'immatriculation de l'association attribué par l'INSEE, qui est adressé après la première déclaration à l'URSSAF.

2 Ce numéro est accompagné de cinq chiffres supplémentaires qui identifient les établissements de la personne morale par département

. Ce numéro est composé :

- de quatre chiffres constituant le Numéro de Classement Interne (N.I.C) ;

- et d'un chiffre de contrôle.

3 Ainsi, n° SIREN (9 chiffres) + n° NIC (4 chiffres) + chiffre de contrôle (1 chiffre) = n° SIRET.

3. MEMBRES DE VOTRE ASSOCIATION

Nombre d'Adhérents :

COMPOSITION du BUREAU

Nom	Fonction	Adresse	Tel + Mail

6. MONTANT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Demande pour le fonctionnement annuel de l'association : €
- Demande pour un projet particulier : €
- Demande pour une manifestation : €

MONTANT DU BUDGET ANNUEL POUR LEQUEL VOUS SOLLICITEZ UNE SUBVENTION :
..... €

L'association

sollicite une demande de subvention à hauteur de€. pour l'exercice 2021.

Je soussigné,,

agissant en qualité de atteste de l'exactitude des renseignements .

Fait à Plombières-les-Bains

Le/...../.2021

SIGNATURE